



**REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS**

**Le 28 septembre**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Usse, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à La Balme de Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 22 septembre 2023**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 24 - votants 32.**

**Présents :**

Yolande BAUDIN, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Elisabeth BOVIN, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Jean-Pierre CHAMBARD, Rocco COLELLA, Roger DALLEVET, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Karine FALCONNAT, Sophie FORNUTO, Christophe GUITTON, Philippe LANGANNE, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Christiane MICHEL, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT

**Procurations :**

Pierre AGERON à Karine FALCONNAT  
Carole BERNIGAUD à Fabienne DREME  
Jacqueline CECCON à Christiane MICHEL  
François DAVIET à Sylvie LE ROUX  
Virginie FRANCOIS à Rocco COLELLA  
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET  
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI  
Brigitte TERRIER à Yvan SONNERAT

**Secrétaire de séance :** Elodie DONDIN

**N° 2023-88 : Présentation du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2022 (RPQS)**

*Madame Séverine MUGNIER, Vice-Présidente en charge des déchets, rapporteur*

Le code général des collectivités territoriales (CGCT) impose, par son article D 2224-1, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Un exemplaire sera transmis aux communes membres pour être présenté à leur conseil municipal en séance publique.

Suite à la présentation du rapport, il est proposé au conseil communautaire :

- De **prendre** acte du rapport sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets 2022,
- D'**adopter** ce rapport.

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.



Le Président,  
Henri CARELLI

La secrétaire de séance,  
Elodie DONDIN